

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :  
SECTEUR A - DD28- 02-38-77-33-78

[résultats à afficher en mairie](#)

**Destinataire(s)**

MONSIEUR LE PRESIDENT - COM COM PORTES EURELIENNES IDF V  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPH  
MONSIEUR LE DIRECTEUR - VEOLIA EAU - CGE

La synthèse annuelle 2021 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :  
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

**COM COM PORTES EURELIENNES IDF V**

Prélèvement	00121778	Commune	AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORI
Unité de gestion	0810 COM COM PORTES EURELIENNES IDF V	Prélevé le :	mardi 09 janvier 2024 à 11h48
Installation	UDI 001379 AUNEAU-BLEURY-ST SYMPHORIEN-ST S	par :	SS
Point de surveillance	P 0000002909 LE BOURG DE BLEURY-ST-SYMPHORIEN	Type visite :	D1
Localisation exacte	services techniques rue des sovers		

**Mesures de terrain**

Température de l'eau  
pH  
Chlore libre  
Chlore total

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
10.2 °C				25.00
7.3 unité pH			6.50	9.00
0,15 mg(Cl2)/L				
0.17 mg(Cl2)/L				

**Analyses laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : 28BO Code SISE de l'analyse : 00127697 Référence laboratoire : LSE2401-26842

**PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES**

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00121778)**

Le recontrôle montre une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 19 mars 2024

P/le Préfet,  
P/ le directeur départemental,  
Le Référent de l'unité Eaux  
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE